

COMMUNE DE VALLE-DI-MEZZANA

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 21 août 2018, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Philippe FOUGEROUX, époux de Madame RABARDEL, demeurant à CLAMART.
Né à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT le 4 janvier 1957 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé, conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A VALLE-DI-MEZZANA (Corse du Sud)

1) Les 96/120èmes en pleine propriété d'un immeuble bâti élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée avec étage au-dessus, cadastré section A N°430 lieudit OPAPO pour 52 ca.
Précision étant ici faite que Mr FOUGEROUX est propriétaire du surplus dudit bien ;

2) La totalité en pleine propriété d'une parcelle de terre, cadastrée section A N°548 lieudit CORSO pour 19 a 00 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI